

Rapport d'activités de la Communauté de Communes

du VAL DE LIGNE pour l'année 2010

Modification des Statuts :

Chapitre 4 : AUTES MODALITES D'INTERVENTION

Article 14 : PRESTATIONS DE SERVICE

« Pour des opérations présentant un lien avec son objet statutaire, la Communauté de Communes pourra passer convention avec une ou des communes non adhérentes, un ou plusieurs syndicats de communes, une ou plusieurs communauté de communes ou une ou plusieurs associations. »

« Pour des opérations présentant un lien avec son objet statutaire, la Communauté de Communes peut réaliser des prestations de services au profit des communes membres ou périphériques. Ces prestations devront présenter un caractère accessoire par rapport aux activités de la Communauté de Communes. Chaque prestation de service donnera lieu à l'établissement de conventions précisant les conditions financières de sa réalisation. »

Dans ces cas présents, élus et techniciens de la Communauté de Communes devront prendre garde à ne pas fausser le libre jeu de la concurrence et à bien établir, pour ces opérations, un budget annexe au budget principal.

C : Compétences facultatives

5 – action en faveur de la petite enfance

5.1 – La Communauté de Communes sera signataire des contrats dans ce domaine avec la CAF, la MSA ou tout autre organisme partenaire compétent (uniquement le volet enfance du contrat enfance jeunesse).

Mise en place, gestion et animation d'un relais d'assistantes maternelles intercommunal.

Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance/crèche-halte garderie et de micro-crèches sur le territoire de la CDC, (à l'exception des centres de loisirs et des garderies péri-scolaires qui restent de la compétence communale).

Fonctionnement :

- Mission locale : la permanence est tenue tous les mardis à Largentière.
- Ecrivain public : une permanence est tenue le 4ème vendredi de chaque mois après midi de 13h30 à 16 h30
- Une procédure d'expulsion a été engagée à l'encontre du locataire du T3 de la CDC car les loyers sont impayés

- Une porte a été posée dans la salle de réunion par l'entreprise RIVIERE moyennant la somme de 208 euros HT
- Participation d'un calendrier avec l'amicale des sapeurs pompiers pour un montant de 299 euros TTC
- Fonds de concours pour l'aménagement rond point de la Croizette pour un montant de 2010 euros
- Assistance juridique auprès de SVPau prix de 280 euros HT par mois renouvelable et utilisable par les 11 communes
- Gestion des rivières : La CDC donne la mission au Syndicat Mixte Ardèche Claire du portage de l'élaboration du SAGE ARDECHE.
- Journal intercommunal Annuel

CANTINE

Convention d'occupation des locaux reconduite pour l'année 2010 entre la cité scolaire et les communes de Joannas, Largentière, Chassiers, Uzer, Rocles et le Conseil Régional Rhône Alpes et la Communauté de Communes

La convention s'arrête au 31 décembre 2010 et ne sera pas renouvelée par la CDC.

Validation des fonds de concours que doivent verser les communes soit ROCLES pour un montant de 878.71 euros, LARGENTIERE pour un montant de 2044.41 euros, UZER pour un montant de 692.26 Euros, JOANNAS pour un montant de 983 euros, CHASSIERS pour un montant de 2401.62 Euros

Débroussaillage des chemins communaux

Entreprise MANENT pour un délai de 3 ans pour un montant de 18745 euros HT chaque année.

Avenant de 450 euros HT concernant la ZA DU GINESTET avec l'entreprise MANENT .

Randonnée

Conception et fabrication des plots de carrefour, portes d'entrée

Pose signalétique randonnée : plots de carrefour, portes d'entrée

Finalisation de la rédaction et conception des topoguides

Balisage (IME Béthanie, bénévoles, CC val de ligne)

Entretien : Synernat et Esat des Amandiers (Laurac, Montréal)

Signature convention de passage avec le SEBA / sécurisation de la voie ferrée

Organisation de la 2^{ème} fête de la randonnée à la Tour de Brison (Sanilhac)

Voie Verte

Lancement du projet voie verte : travail en collaboration avec la CC du Vinobre, rédaction du cahier des charges

Pose du grillage sur la voie ferrée

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES

- SYNERNAT – intervention pour un montant de 42390 euros.

- Pour LAURAC et MONTREAL, ESAT LES AMANDIERS pour un montant de 6 228 euros.

- Dégâts d'orages sur le chemin de randonnée au lieu dit La Reclus à Largentière. L'entreprise MANENT a nettoyé le chemin pour un montant de 3 588 euros TTC .

- Acquisition de panneaux d'interdiction pour les motorisés réalisés par ARDECHE SIGNALISATION pour un montant de 364.80 euros HT

TOPOGUIDES :

Encartage des topo guides avec ESAT LES AMANDIERS pour un montant de 900 euros HT
Réalisation des topo guides avec IMPRIMERIE CEVENOLE et DENIS COLLET pour un montant total de 15 961.95 euros TTC

Taxe de Séjour

Pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2010.

Subventions

Etablissement d'un règlement d'attribution de subventions.

Versement des subventions aux associations suivantes pour l'année 2010 :

CHASSIERS POINT ORGUES pour 400 euros
ASSOCIATION LIGNE NATURE pour 200 euros
ASSOCIATION AU DELA DU TEMPS pour 3000 euros
CHAPITEAU DE MARS pour 5000 euros
ASSOCIATION AOLM pour 2000 euros

Personnel

Renouvellement du CAE d'aide cuisinier à compter du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, r un CAE pour un an rémunéré 26 heures par semaine (contrat annualisé)
Stagiaire du 15 mars au 11 juin 2010. Une gratification lui a été accordée pour un montant de 1 251.27 euros.

Délégués :

Comité d'orientation de la Pépinière l'Espelidou : KNOCKAERT Jean-Marie et MONNIER Jean

SYMPAM service agriculture : GIRAUD Jacky

ARS : VIELFAURE Robert

ATELIER RELAIS

Une étude géotechnique a été prévue avec la société SIC INFRA pour un montant de 2553 euros TTC ;

Une mission complémentaire avec APAVE pour un montant de 880 euros HT

Assurance DOMMAGE OUVRAGE pour un montant de 9595.70 EUROS

Avenant pour sujétions techniques imprévues validé soit pour le lot 6 la somme de 4596 euros HT et pour le lot 13 la somme de 65247.18 euros HT

Ouverture d'une ligne de crédit pour l'atelier relais d'un montant de 217 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne LDA.

Réalisation d'un emprunt complémentaire d'un montant de 70 000 euros au taux de 3.30 % et taux équivalent de 2.83 % auprès de la Caisse d'Epargne LDA

Réalisation de la mission complémentaire à la mission étude de sols avec SI INFRA pour un montant de 450 euros HT

Extension du génie civil de communication FT pour un montant de 2500.39 euros HT

Extension du câblage et des études de communications électroniques FT d'un montant de 416.05 euros HT

ZA DU GINESTET

Branchement assainissement pour 1869.20 euros avec la SAUR

Passage d'une caméra dans les réseaux eaux usées avec l'entreprise CITRE pour un montant de 846.40 euros HT

Signalétique de ZA avec PIC BOIS pour un montant de 2821.75 euros HT

MAISON DE SOINS

Assistance à la constitution du dossier de demande de subvention avec le Cabinet d'étude OPERA CONSULTANTS pour un montant de 2000 euros HT

Essais géotechniques pour terrain avec le bureau technique GINGER CEBTP pour un montant de 2700 euros HT

Désignation d'une commission jury : DURAND Jean-Roger, VIELFAURE Robert, GIRAUD Jacky, MONNIER Jean, une personne du CAUE, soit l'architecte de la DDT soit une personne des services de la DDT.

Concours pour maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de santé pluridisciplinaire : l'agence d'architecture Charnay d'Aubenas a été retenue par le Conseil Communautaire le 21 décembre 2010 : montant des honoraires : 96 075 euros HT et mission OPC : 7 320 euros HT

ECLAIRAGE PUBLIC

Joannas avec DELTA ELECT pour 858.20 euros HT

Sanilhac avec TECHNELEC pour 4549 euros HT

Chassiers avec SDE 07 pour 21831.11 euros TTC(enfouissement des lignes)

Largentière avec SPIE pour un montant de 461.78 euros HT

Montreal avec DELTA ELEC pour un montant de 1529.62 euros HT

Sanilhac avec DELTA ELEC pour un montant de 1543 euros HT

Extension GROSSE PUISSANCE sur la ZA DU GINESTET avec le SDE pour un montant de 9356.13 euros HT

Prunet avec TECHNELEC pour un montant de 11268.56 euros HT

Rocher avec le SDE pour des travaux supplémentaire d'enfouissement de réseau pour un montant de 5621.85 euros TTC

Montréal avec SDE pour des travaux d'enfouissement des lignes pour un montant de 11024.85 euros HT

Extension GROSSE PUISSANCE pour l'Atelier relais avec le SDE pour un montant de 9813.40 euros et extension de l'éclairage public pour un montant de 367.18 euros

LARGENTIERE avec SOBECA pour un montant de 2861.18 euros HT

Convention avec le SDE pour les extensions d'éclairage public moyennant 50.000 euros pour une durée d'un an

OFFICE DU TOURISME

Versement d'une subvention de 55.000 euros à l'association Office du Tourisme
Subvention exceptionnelle pour l'aménagement des locaux pour un montant de 9 866 euros à l'association Office du Tourisme
Audit des comptes de l'association Office du Tourisme par le cabinet HILAIRE pour un montant de 2400 euros HT

Le conseil communautaire en date du 13 décembre 2010 a décidé de ne pas intervenir dans la gestion associative de l'office du tourisme. Lors de la même date, il a décidé de créer un office intercommunal du tourisme en gestion directe à compter du 1^{er} janvier 2011 et en régie à simple autonomie financière. Les statuts de cet office intercommunal du tourisme ont été adoptés.

ACHAT DE BACS

PWS pour un montant de 2671.30 euros HT

MUTUALISATION DE LA ZONE DES TRAVERSE DE LA CDC DU VINOBRE

Convention conclue pour une durée de 15 ans pour un montant de 268.000 euros

Adhésion à la compétence optionnelle « Gestion de la pépinière d'entreprise l'espéidou située à LACHAPELLE SOUS AUBENAS du SYMPAM